

193. Das Gesetz.



Diese Figur wird in einem hohen Alter mit einer gealterten Mähne abgebildet, um dadurch das Alterthum des Gesetzes zu bezeichnen. Ihr gekröntes mit einem Strahlenglanze umgebenes Haupt deutet auf die Heiligkeit ihres Ursprungs. Der Scepter in der Hand bedeutet ihr Ansehen, und das aufgeschlagene Buch mit den Worten: in legibus salus auf den Gesetzen beruht das Heil, zeigt die Belohnung an, die sie denen verspricht, die ihr Gehorsam leisten.

194. Die Billigkeit.



Dieser Gegenstand wird durch eine Frau mit zwei gleichförmigen Waagschalen in den Händen auf eine allegorische Art personifizirt. Auch wurde ihr das Füllhorn zum Attribute gegeben, zum Zeichen, daß sie mit Güte belohnet, was sie mit Gerechtigkeit geprüft hatte. Ihr Angesicht ist leutselig und ihre Blicke freundlich; das einfache und weiße Gewand, worin man sie abmalt, ist das Sinnbild der Unparteiligkeit.

195. Die Gerechtigkeit.



Die gewöhnlichen Attribute der Gerechtigkeit sind die Waage und das Schwert. Man malt sie ab mit einer goldenen Krone auf dem Kopfe, majestätisch in einem Richterstuhle sitzend, an dessen Obertheile die Inschrift steht: Sie läßt jederman gleiches Recht wiederfahren. Der Hauptzweck dieser Tugend ist, jeden bei seinem gebührenden Rechte zu schützen. Mit Füssen tritt sie den Betrug, der aus Verdruß entlarvt zu seyn, sich in die Häufte beißt. Die Gerechtigkeit erscheint in einem Leibe von goldnem Stoffe, und in einem weißen Rocke, weil sie die Belohnungen auf genau, sie artheilt und die Unschuld beschützt.



193. LA LOI.

Son ancienneté est indiquée par l'âge avancé, dans lequel on peint cette figure, et par son aspect imposant. Elle a un diadème rayonnant, pour marquer, que son origine est sainte. Le sceptre qu'elle tient dénote son autorité; et le livre ouvert avec les paroles: *IN LEGIBVS SALVS*, signifie la récompense, qu'elle promet à ceux, qui lui obéissent.

194. L'EQUITÉ

On personnifie allégoriquement ce sujet par une femme tenant deux balances d'égale hauteur. La corne d'abondance lui est aussi donnée pour attribut, afin de faire connoître, qu'après avoir apprécié avec justesse, elle récompense avec bonté. Son visage est affable, et son regard gracieux. On l'habille simplement d'une robe blanche, symbole de la sincérité.

194. LA JUSTICE.

Les attributs ordinaires de la justice sont les balances et le glaive: On la peint ayant une couronne d'or sur la tête, et assise majestueusement dans un tribunal, au haut duquel est l'inscription:

IUS SUUM CUIQUE TRIBUENS.

Le principal but de cette vertu étant de maintenir chacun dans le droit, qui lui appartient. Elle foule sous les pieds la fraude, que le chagrin, d'être découverte porte à se ronger les poings. La justice étant la sévère dispensatrice des récompenses, et la protectrice de l'innocence, on l'habille d'un corset d'étoffe d'or, et d'une jupe blanche.

193. LA LEGGE.

La sua antichità viene indicata coll'età avanzata, nella quale viene ritrattata, e per l'aria sua imponente. E cinta d'un diadema raggiante, per dimostrare, la sua origine essere santa. Lo scettro, ch'essa tiene, è segno della sua autorità, ed il Libro apperto colle parole: IN LEGIBVS SALVS, significa la ricompensa, ch'essa promette a coloro, che le ubbidiscono.

194. L'EQUITÀ.

Si personifica allegoricamente questo soggetto da donna, laquale tiene due bilancie all'istessa altezza. Il corno dell'abbondanza, gli è dato ancora per attributo, afin di fare conoscere, ch'ella ricompensa con bontà. Il suo aspetto è affabile, ed lo sguardo grazioso. Sela veste semplicemente d'una stola bianca, simbolo della sincerità.

195. LA GIUSTIZIA.

Gli attributi comuni della giustizia sono la bilancia ed il brando. Sela dipinge colla testa coronata d'oro, e seduta maestosamente nel tribunale, alla di cui cima vi è l'iscrizione.

IUS SUUM CUIQUE TRIBUENS.

Essendo la mira principale di questa virtù, di mantenere i diritti di ognuno; Calpestra essa co' piedi la frode, la quale dal dispetto d'essere scoperta si divora li pugn. La Giustizia essendo dispensatrice severa delle ricompense, e la protettrice dell'innocenza, viene vestita d'un corpetto di ganço d'oro, e d'una gonella bianca.

103. LA FORT
 En architecture est indiquée par l'axe étroit, dans lequel
 a point sans ligne, et par son aspect immodeste. Elle
 a d'ordinaire rayonnant, pour marquer, que son origine est
 simple. Les vestiges qu'elle tient de son antérieur, et de
 son ouvert avec les poutres. Les ARCHIVES SONT, dans
 la récompense, qu'elle promet à ceux, qui lui ont été
 10, que la récompense.

104. L'ÉQUITÉ
 La préférence allégoriquement est sujet par une forme qui
 aux deux balances d'égale balance. La robe d'honneur
 lui est tout honore pour autrui, afin de faire connaître
 d'après avoir approché avec justice, elle récompense avec
 équité. Son visage est stable, et son regard constant. On
 habille simplement d'une robe blanche, symbole de sa
 pureté.

105. LA JUSTICE
 Les robes rayonnantes de la justice sont les balances et la
 lance; On la peint avec une couronne d'or sur la tête
 et sonne naturellement dans un tribunal, au haut duquel
 est l'insigne de la justice.

LES DEUX CÔTES TRIENNES
 Étendue de cette grande à quatre vis, et marquée
 et l'édifice de sonno; L'édifice est en fait de forme
 la partie des édifices d'ordinaire croisés et dans le genre
 La Justice, lorsque d'ordinaire tenue dans récompense
 et la justice de l'insigne, on l'axe
 d'ordre d'axe d'une couronne blanche.

106. LA FORT
 En architecture est indiquée par l'axe étroit, dans lequel
 a point sans ligne, et par son aspect immodeste. Elle
 a d'ordinaire rayonnant, pour marquer, que son origine est
 simple. Les vestiges qu'elle tient de son antérieur, et de
 son ouvert avec les poutres. Les ARCHIVES SONT, dans
 la récompense, qu'elle promet à ceux, qui lui ont été
 10, que la récompense.

107. L'ÉQUITÉ
 La préférence allégoriquement est sujet par une forme qui
 aux deux balances d'égale balance. La robe d'honneur
 lui est tout honore pour autrui, afin de faire connaître
 d'après avoir approché avec justice, elle récompense avec
 équité. Son visage est stable, et son regard constant. On
 habille simplement d'une robe blanche, symbole de sa
 pureté.

108. LA JUSTICE
 Les robes rayonnantes de la justice sont les balances et la
 lance; On la peint avec une couronne d'or sur la tête
 et sonne naturellement dans un tribunal, au haut duquel
 est l'insigne de la justice.

LES DEUX CÔTES TRIENNES
 Étendue de cette grande à quatre vis, et marquée
 et l'édifice de sonno; L'édifice est en fait de forme
 la partie des édifices d'ordinaire croisés et dans le genre
 La Justice, lorsque d'ordinaire tenue dans récompense
 et la justice de l'insigne, on l'axe
 d'ordre d'axe d'une couronne blanche.